

Fernand Tardy

Ingénieur Horticole

Sénateur Honoraire

Pour information

Madame la Préfète
des Alpes de Haute Provence
Hôtel de la Préfecture
Rue du Docteur Romieu
04000 Digne les Bains

Digne-les-Bains, le 27 01 2014

Objet : Remodelage des cantons du Département

Madame la Préfète,

Le vieil ancien élu que je suis a parfaitement conscience de ne pas peser bien lourd vis-à-vis du problème qui nous préoccupe. Sauf, qu'il a un passé qui lui dicte le devoir de donner son point de vue sur la question : point de vue basé sur sa parfaite connaissance du Territoire.

Je voudrai en préambule vous indiquer, que depuis 1940 où la guerre m'a amené dans ce département et mon entrée en politique comme Maire, Conseiller Général et Sénateur, je n'ai eu qu'une obsession, c'est de regrouper nos maigres populations pour leur permettre des actions plus bénéfiques pour le Territoire et pour leur vie.

C'est dire que je suis absolument acquis à la nécessité de remanier, de simplifier et de regrouper les Territoires de nos collectivités.

J'en veux pour preuve, que j'étais le premier à créer un SIVOM dans le Département et le premier à créer une Communauté de Communes dans toute la Région.

Mais vous me permettez une remarque générale sur la réforme en cours. Ceux qui l'ont promue, me paraissent méconnaître totalement la réalité de nos territoires ruraux.

Baser la réforme uniquement sur le critère de la population (un canton pour 10 000 habitants) me paraît une erreur fondamentale.

On ne gère pas 10 000 habitants en Zone Urbaine ou Préurbaine comme 10 000 habitants répartis sur des zones immenses de quelques milliers de kilomètres carrés comme ce sera le cas dans notre département. Cela va poser des problèmes énormes à nos futurs élus.

Mais je suppose que vous allez analyser le problème comme je le fais moi-même.

Mais le but de ma lettre n'est pas celui d'intérêt général que je viens d'évoquer. Je n'ai eu de cesse depuis la guerre de faire de la Vallée des Duyes Bléone une entité humaine qui répondait à la situation géographique. J'ai donc créé le SIVOM et la Communauté de Communes. Etant Président de la Chambre d'Agriculture, j'ai créé une Zone Témoin Agricole qui a permis à tous les exploitants de la Vallée de travailler et de progresser ensemble. Il serait trop long et fastidieux de vous énumérer toutes les actions que j'ai entreprises pour l'unité de cette Vallée. Elles ont abouti à créer un véritable climat de travail mutuel, de vie commune, de services pour tous qui fait de la Vallée des Duyes l'une des dernières vallées agricoles et rurales active de notre Département.

Et voilà que le projet qu'on nous soumet pour la refonte des Cantons coupe cette Vallée en deux : Thoard, Le Castellard, Les Hautes Duyes étant rattachées au canton Est de Digne, alors que tout le reste de la Vallée restera dans le canton Ouest. J'ai cherché vainement les raisons qui pouvaient justifier une pareille aberration. Les deux routes desservant Thoard par Champtercier et Mallemoisson sont dans le Canton Ouest, la route départementale s'arrête à Auribeau sur un sentier muletier pour joindre Ainac et Lambert. La route du Col de Fontbelle débouche sur Sisteron. Il ne s'agit donc pas d'une question de communication. S'agit-il d'une question de nombre d'habitants ? C'est vrai que le canton Ouest de Digne se développe plus rapidement que celui de l'Est. Nous avons déjà résolu par le passé ce problème en basculant un ou deux bureaux de vote de Digne du canton Ouest au canton Est. Ce qui, vous en conviendrez, aurait été d'une facilité dérisoire. Et puis ce n'est pas les 1 200 habitants que comportent les trois communes précitées qui aurait pu résoudre le problème de la population.

Quelles sont donc les raisons valables qui justifient cette « lentille » que constituera le haut de la Vallée de Thoard rattaché au canton Est par rapport à toutes les autres communes qui resteront dans le canton Ouest ? J'en suis arrivé à me poser cette question : Veut-on démanteler à tout prix la Communauté de Communes Duyes Bléone qui s'est montrée résistante à l'adhésion au Pays Dignois ? J'en parle avec d'autant de détachement que je n'étais plus en poste à la Présidence lorsque la question s'est posée et que si j'avais eu à donner un avis, il eut été favorable, sous certaines conditions, à l'adhésion au Pays Dignois. Car j'ai toujours considéré que dans nos régions montagneuses, il fallait voir le développement du Territoire d'une façon très large, ne serait-ce qu'à cause des problèmes fonciers qui se posent à Digne d'une façon aigüe.

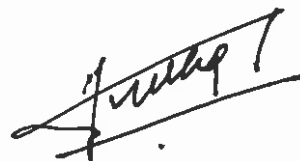
Je pense que le problème de cette adhésion a été très mal posé dès le départ par le Président Bianco qui a fait faire des études préalables à des techniciens sans en parler aux élus de la Communauté de Communes. Ce qui a fait réagir négativement ceux-ci.

En supposant que ce démantèlement soit acquis, cela ne permettra nullement d'affirmer que tous les élus ainsi esseulés et amers adhéreront au Pays Dignois. Il faut donc régler cette question par une renégociation plus collective.

Enfin dernière raison, un peu plus personnelle, pour maintenir la cohésion de cette Vallée. Il se trouve qu'elle fût un lieu de résistance capitale pendant la sombre période de l'occupation. Il se trouve que je commandais le secteur de l'armée secrète de Digne et que je peux témoigner que la totalité (sauf trois) des fermes de la Vallée nous a apporté un soutien décisif et permanent, au point que le Général De Gaulle a décerné à Thoard (pour toute la Vallée) la Croix de Guerre 39-45.

Vous comprendrez ainsi l'obligation que j'avais de m'insurger contre ce « charcutage » qui n'a aucun sens et qui n'a rien à voir avec le redécoupage des cantons. Je dis bien, rien ne peut justifier une telle mesure. Je vous demande donc, Madame la Préfète, de reconsidérer cette infime partie du projet présenté et de respecter l'entité que constitue la population de la Vallée.

Croyez, Madame la Préfète, à mes sentiments respectueux.



P.S : Vous devez avoir en préfecture un dossier me concernant. Mais je me permets de joindre à ma lettre celui qu'un de vos prédécesseurs m'avait demandé de constituer lors de ma promotion d'officier de la Légion d'Honneur, puisque je n'ai pas eu le plaisir de faire votre connaissance.